

## DISPOSITIF ALERTE COMMERCES - CONDITIONS GÉNÉRALES

### **Article 1 : Objet**

Les présentes conditions générales s'appliquent aux produits et prestations de services rendus par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes dans le cadre du dispositif d'alerte, dénommé « Alerte Commerces ».  
Ce dispositif fait l'objet du protocole spécifique établi entre la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes d'une part et la Préfecture départementale d'autre part.



### **Article 2 : Le principe du réseau « Alerte Commerces »**

« Alerte Commerces » est un réseau fondé sur le principe de solidarité. Basé sur la diffusion rapide de certains faits de délinquance, il contribue à la sécurité des commerces de proximité en permettant à leurs responsables de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière. Tout professionnel victime de vol à main armée ou avec violence, de faux moyens de paiement, de vols à l'étalage ou d'escroqueries alerte les services de Gendarmerie ou de Police (en composant le 17). Le centre opérationnel diffuse ensuite l'alerte par un SMS collectif qui, sous le titre « Alerte Commerces », décrit succinctement les faits constatés, le lieu de commission et les renseignements connus sur le ou les auteurs. Pour faire l'objet d'une diffusion, l'information doit parvenir aux forces de police ou de gendarmerie dans l'heure suivant la commission des faits.

### **Article 3 : Modalités financières**

L'adhésion au dispositif « Alerte Commerces » est entièrement prise en charge par la CCI des Ardennes et est donc gratuite pour tout commerçant et prestataire de services, avec point de vente et vitrine, inscrit au RCS d'une des zones géographiques du département des Ardennes.

### **Article 4 : Obligation de l'adhérent**

L'adhérent s'engage :

- à respecter les présentes conditions générales.
- fournir un numéro de portable valide et correspondant au responsable de l'entreprise ou une personne dûment désignée à cet effet, informer la CCI des Ardennes des modifications éventuelles et/ou de la résiliation de son abonnement relatif au numéro de téléphone mobile communiqué, de façon à éviter tout risque lié à une éventuelle réattribution du numéro de téléphone par l'opérateur à un tiers, aussi pour toute cessation d'activité.
- à respecter la charte du « Commerçant Citoyen » jointe à cette demande d'adhésion.

L'adhérent reste en tout état de cause seul responsable de l'utilisation du téléphone mobile lié au numéro de portable communiqué, la responsabilité de la CCI des Ardennes ne pouvant être engagée en cas de lecture des informations par un tiers non habilité.

### **Article 5 : Obligation de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes**

La CCI des Ardennes s'engage à mettre en place et à suivre le dispositif entre les commerçants et les forces de l'ordre mais ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise utilisation de celui-ci par l'un des adhérents. Par ailleurs, les services de la Gendarmerie Nationale ou Police Nationale étant les seuls décisionnaires du lancement de l'alerte aux commerçants, la CCI des Ardennes ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de non avertissement par les autorités compétentes.

### **Article 6 : Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée égale à celle figurant dans le protocole établi entre la CCI des Ardennes et la Préfecture départementale des Ardennes. L'adhérent est toutefois informé que, compte tenu des délais de transmission de ses données aux services de la Gendarmerie Nationale ou de la Police Nationale, il ne deviendra effectivement opérationnel que lorsqu'il en sera averti par un SMS ou un appel téléphonique de confirmation d'adhésion, qui interviendra sous quinzaine.

Il cessera sur simple demande de l'adhérent moyennant un préavis de 15 jours.

Il cessera également en cas de rupture de la convention passée entre la CCI des Ardennes et la Préfecture départementale des Ardennes, dont l'adhérent sera personnellement averti.

### **Article 7 : Résiliation anticipée**

La CCI des Ardennes pourra mettre fin de manière anticipée au contrat si l'adhérent ne respecte pas les obligations découlant des présentes conditions générales après mise en demeure restée vaine de les respecter, ou en cas de radiation de son entreprise du RCS d'une des zones géographiques du département des Ardennes.

### **Article 8 : Incessibilité du contrat d'adhésion**

L'adhérent ne peut céder son contrat à un tiers sauf accord préalable et exprès de la CCI des Ardennes.

### **Article 9 : Droit applicable**

De convention expresse entre les deux parties, le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de traduction du contrat, seule sa version française sera prise en compte.

### **Article 10 : Litiges**

Tous les litiges auxquels le contrat d'adhésion pourrait donner lieu feront l'objet d'une recherche de solution amiable avant tout engagement d'une procédure. A défaut de solution amiable, la compétence exclusive expresse est attribuée au Tribunal Administratif du département de domiciliation de l'adhérent.

### **Article 11 : Modification des présentes**

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution du dispositif et éventuellement de la réglementation s'appliquant. L'adhérent en sera personnellement informé.

### **Article 12 : Informatique et Libertés**

Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI des Ardennes 18a avenue G. Corneau – CS 60044 - 08004 Charleville-Mézières Cedex. Les finalités du traitement consistent en la mise en œuvre de la mission de service public de la CCI (art. L710-1 du code de commerce). Durée de conservation des données personnelles : 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la collecte. Autorité auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.